



MAIRIE DE ROMÉGOUX

12, rue Romagotz

17250 ROMÉGOUX

mairie@romegoux.fr

05.46.95.61.33

Madame, Monsieur,

Face à l'augmentation du coût de la vie, l'Etat met en place un dispositif d'aide appelé « La cantine à 1 € »

Pour pouvoir prétendre au bénéfice de ce dispositif, plusieurs critères sont nécessaires, aussi bien pour les municipalités que pour les familles.

*Concernant les familles, il s'agit du plafond du quotient familial, à savoir : Revenus du foyer (revenus imposables et prestations familiales) divisés par le nombre de parts du foyer (couple ou personne isolée = **2 parts** ; + **½ part** par enfant à charge ; + **½ part** supplémentaire pour le 3^{ième} enfant ou l'enfant mineur handicapé)*

Un quotient familial CAF inférieur ou égal à 1 000€ correspond à ces montants plafond de revenus imposables par foyer :

<u>1 enfant</u>	<u>2500 €</u>
<u>2 enfants</u>	<u>3000 €</u>
<u>3 enfants</u>	<u>4000 €</u>
<u>4 enfants</u>	<u>4500 €</u>
<u>5 enfants</u>	<u>5000 €</u>
<u>6 enfants</u>	<u>5500 €</u>

Si vous pensez correspondre à ces critères et souhaitez en bénéficier, je me tiens à votre disposition pour tout renseignement.